



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-200058493-20220316-C\_20220316\_01x-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2022

Affichage : 22/03/2022

# COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 2 FÉVRIER 2022

## PROCÈS-VERBAL

BULLETIN N° 211

87<sup>ème</sup> année

## COMITÉ SYNDICAL VILLEURBANNE, MERCREDI 2 FÉVRIER 2022

Le mercredi 2 février 2022 à 18 h 39, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise, régulièrement convoqué le 26 janvier 2022, s'est réuni en session ordinaire par visioconférence (en raison de l'épidémie de COVID-19 conformément aux dispositions de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire), sous la présidence de Monsieur Éric PEREZ, *président*.

<b>Quorum :</b>	<b>29</b>
Nombre de délégués en exercice :	86
Nombre de délégués titulaires présents :	52
Nombre de délégués suppléants présents :	9
<b>Total de délégués présents</b>	<b>61</b>
Nombre de pouvoirs :	3
<b>Nombre total de délégués ayant voix délibérative :</b>	<b>64</b>

### PRÉSENTS :

**Titulaires** : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Sandrine CHADIER, Christiane CHARNAY, Jean-Luc DA PASSANO, Pascal DAVID, Gilbert-Luc DEVINAZ, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Joëlle SECHAUD, Julien SMATI, Corinne SUBAÏ. **Communes** : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (Saint-Symphorien-d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Alain LEGRAS (Corbas), François PASTRÉ (Craponne), Agnès GARDON-CHEMAIN (Écully), Rémy RIBAS (Fontaines St Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITORIO (Givors), Pierre GERVAIS (Limonest), Quentin BALAYE (Lissieu), Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile), Julien GUIGUET (Mions), Gilbert SUCHET (Montanay), Christian AMBARD (Oullins), François JOLLY (Polemieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux) Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Éric VATONNE (Rochetaillée-sur-Saône), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mt-d'Or), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mt-d'Or), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**sSuppléants** : Aurélie GHIRARDI (Chasselay), Thierry DILLENSEGER (Vourles) ; Jacques CARTIER (Collonges-au-Mt-d'Or), Patrick BELUZE (Fleurieu-sur-Saône), Christophe CABROL (Grigny), Ivan SABATIER (La Mulatière), Marlène BONTEMPS (Pierre-Bénite), David SERY (St Fons), Robert DUMOND (Ste Foy-lès-Lyon).

### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR

Jean-Claude RAY	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Corinne SUBAÏ	(Métropole de Lyon)
David THOMMEGAY	(Couzon-au-Mt d'Or)	donne pouvoir à	Gilbert SUCHET	(Montanay)
Jean-Marie HOMBERT	(St Romain-au-Mt-d'Or)	donne pouvoir à	Philippe PERARDEL	(St Germain au-Mt-d'Or)

**Secrétaire de séance** : Rémy RIBAS (Fontaines St Martin)

**ABSENTS EXCUSÉS** : *Métropole de Lyon* : Nicole SIBEUD. **Communes** : Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Christophe PINEL (Vourles) ; Pierre-Marie LELARD (Collonges-au-Mont-d'Or), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Xavier ODO (Grigny), Maxence GERARDI (La Mulatière), Thibaut CASTERS (Saint-Fons), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Michel PARENTY (Sathonay-Village).

**ABSENTS : Métropole de Lyon :** Claude COHEN. **Communes :** Didier DUPIED (Chaponost), Pierre PERDRIX (Ternay) Hervé THIBAUD (Bron), Guillaume GUERIN (Champagne-au-Mont d'Or), Thierry DUCHARNE (Charly), Michel FOURRIER (Chassieu), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mont-d'Or) ; Thierry MARTIN (Dardilly), Jean-Emmanuel ALLOIN (Décines-Charpieu), Christophe THIMONET (Feyzin), Christophe DARCY (Irigny), François NASARRE (Jonage), Bernard DUMAS (Meyzieu), Nicolas PASTY (Neuville-sur-Saône), Jérôme MOROGE (Pierre-Bénite), Xavier FAYOLLE (St Genis les Ollières), Stéphane PEILLET (St Priest), Katia PECHARD (Tassin-la-Demi-Lune), Kaoutar DAHOUM (Vaulx-en-Velin),

**ARRIVÉE/DÉPART :**

- Arrivée à partir de la délibération n°2 :  
Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mt-d'Or), Guy PERRUSSET (St-Symphorien-d'Ozon), David SERY (suppléant St Fons).
- Départ de Jacques CARTIER (Collonges-au-Mt-d'Or) à la délibération n°°3 ;

**TABLE DES MATIÈRES**

	Page
<b>ORDRE DU JOUR .....</b>	<b>4</b>
<b>AFFAIRES NE PAS DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATION .....</b>	<b>5</b>
<input type="checkbox"/> <b>Compte rendu des décisions prises par le Bureau .....</b>	<b>8</b>
<input type="checkbox"/> <b>Compte rendu des décisions prises par le Président.....</b>	<b>10</b>
<b>AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS .....</b>	<b>11</b>
<input type="checkbox"/> <b>Délibérations d'intérêt commun.....</b>	<b>11</b>
Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 15 décembre 2021 .....	11
Tenue du débat d'orientation budgétaire 2022 .....	12
Fixation des tarifs des services annexes cep activités partagées – article 4-3 des statuts .....	17
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>20</b>
<b>COMPTES RENDUS DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT .....</b>	<b>21</b>
<b>DÉLIBÉRATIONS .....</b>	<b>24</b>

## ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de l'activité du Bureau : présentation des décisions prises par délégation.
- Compte rendu de l'activité du Président : présentation des décisions prises par délégation.

### Délibérations :

- **Intérêt commun :**

- 1) Adoption du procès-verbal du Comité du 15 décembre 2021 ;
- 2) Présentation du rapport d'orientation budgétaire et tenue du débat d'orientation budgétaire 2022 ;
- 3) Fixation des tarifs des services annexes CEP Activités partagées (article 4-3 des statuts) ;

### Questions diverses



*(La séance est ouverte sous la présidence de M. PEREZ.)*

**M. PEREZ.-** Bonsoir à tous, bienvenue à ce premier comité syndical de l'année 2022 pour le SIGERly.

Bien que nous soyons le 2 février, j'en profite pour renouveler mes vœux à tous les membres du SIGERly comme j'ai pu le faire en début d'année par mail et en physique à tous ceux que j'ai pu croiser. J'espère que le meilleur est à venir pour cette année 2022 ; essayons d'être positifs au moins pour le futur.

Une fois n'est pas coutume, je commence par rappeler les consignes pour ce comité en visio. Merci de laisser votre micro et votre caméra coupés, de vous nommer en indiquant votre nom, prénom et votre collectivité lorsque vous prenez la parole. Merci de vous connecter à l'outil Votebox.live et d'ouvrir en parallèle un autre onglet en indiquant le code de la séance suivant : FQDIKG et votre identifiant qui vous a été envoyé par mail.

Si vous souhaitez vous exprimer, n'hésitez pas à écrire sur la boîte de conversation commune, chat, et si vous partez en cours de séance, veuillez à l'indiquer sur le chat.

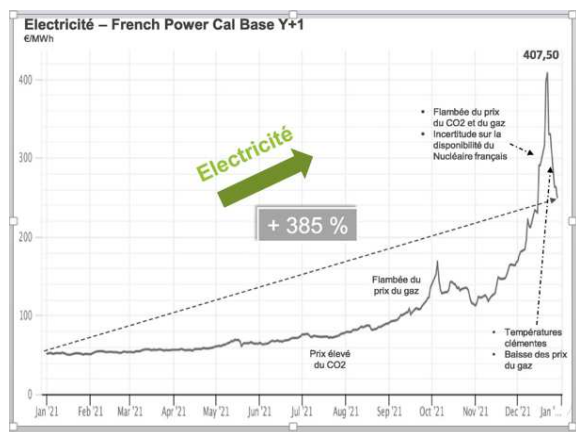
Le quorum est atteint, nous avons pu le vérifier avec vos connexions à l'outil de vote ; merci encore d'avoir pu utiliser cet outil de vote.

- **Désignation du secrétaire de séance**

Normalement, le secrétaire de séance est le membre de la commune qui reçoit, nous aurions dû être à Fontaines-Saint-Martin et nous n'avons pas pu y aller cause Covid. Je vous propose de désigner tout de même le représentant de la commune de Fontaines-Saint-Martin, Monsieur Rémy RIBAS.

## AFFAIRES NE PAS DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATION

Je vous propose de démarrer ce comité par un préambule sur les prix de l'énergie. On vous affiche deux graphiques qui ressemblent aux courbes épidémiques du Covid sur la fin d'année, que ce soit pour l'électricité et pour le gaz.



Vous savez, aussi bien en tant que particulier que sur vos communes, qu'il y a une hausse importante des prix d'énergie et je me permets de rappeler quelques éléments sur le fonctionnement au SIGERLy sur notre groupement d'achat, sur la stratégie de ce groupement d'achat, sur les impacts de la hausse des prix pour vous en commune, que ce soit pour le gaz ou l'électricité, les autres leviers que l'on peut travailler ensemble localement et aussi, des positions nationales qui commencent à être prises et demandées au niveau du gouvernement.

Le fonctionnement du groupement d'achat pour l'énergie au SIGERLy a été mis en place en 2014 en anticipation de la suppression des tarifs réglementés de vente pour les communes. Au SIGERLy, on a 90 membres dans le groupement d'achat dont 65 communes pour l'électricité et 55 communes pour le gaz, ainsi que des CCAS et quelques équipements publics. En termes de volume pour l'électricité, cela représente 150 Gwh et pour le gaz 130 Gwh.

Au milieu de tout cela, nous avons mis en place une stratégie d'achat particulière en cas de risque d'emballement des prix. C'est un principe d'achat *click* ou un achat en plusieurs fois, ce qui fait que l'on l'achète en anticipation par un prestataire qui nous accompagne et qui peut nous dire qu'à tel moment il va y avoir une évolution à la hausse, à la baisse, qu'il faut acheter ou pas et on achète les différents niveaux que l'on doit avoir. L'idée est de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier, on le fait pour le gaz depuis 2020, on a pu anticiper nos achats sur le gaz avant la forte hausse, et pour l'électricité on fera de même à partir du renouvellement des contrats, soit à partir de 2023. C'est important, cela va faire toute la différence.

On peut voir qu'au niveau du groupement d'achat gaz pour le SIGERLy, on a limité la hausse à 8 %, ce qui représente 500 000 € de plus pour l'ensemble du groupement d'achat gaz, mais c'est à comparer à d'autres territoires où on a vu le prix multiplié par 9. Au SIGERLy grâce à cette stratégie d'achat on a réussi à contenir la difficulté. En revanche, pour l'électricité comme on n'avait pas encore mis en place cette stratégie d'achat *click*, nous avons déjà nos marchés en cours avant la forte hausse de fin d'année, pour autant on est quasiment à l'identique que les autres territoires ou même les particuliers, la hausse estimée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour l'électricité pour le SIGERLy est de 38 %.

Des annonces gouvernementales ont été faites il y a quelques jours avec une baisse de la fiscalité et l'augmentation du plafond de l'ARENH. Avec ces modalités, on estime que la baisse de la fiscalité va limiter cette hausse de l'électricité à 19 %. Pour ce qui concerne la possibilité de recourir à de l'ARENH par nos fournisseurs d'énergie, on ne connaît pas encore les stratégies de ces fournisseurs et s'ils vont utiliser nos contrats pour aller se sourcer à l'ARENH, on le saura plus tard et on pourra vous dire ce qui sera fait et comment cela nous impacte.

Il y a aussi d'autres modalités : vous devez être nombreux à penser comme moi, la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. Parmi les autres leviers pour essayer de limiter cette hausse, il y a un investissement fort de

vosre part par exemple dans le parc éclairage public. Ces investissements permettront de baisser la consommation d'énergie par les nouvelles technologies led ou par les nouveaux usages grâce à cette technologie en abaissant les puissances, en mettant en place des horloges astronomiques qui nous permettent d'éclairer aux bonnes heures. Il faut savoir que sur le groupement d'achat d'électricité la part de l'éclairage public dans le groupement est de 40 %, c'est beaucoup. On vous incite et on voit de plus en plus de communes qui souhaitent renouveler massivement leur parc éclairage public et il faut continuer ainsi.

Il faut aussi investir sur la rénovation des bâtiments, vous en avez plus ou moins selon les communes, pour autant c'est une grande part de consommation d'énergie.

Nous allons voter ce soir la délibération sur la refonte du CEP en vous présentant la refonte des différents niveaux d'accompagnement et les tarifications du service CEP. J'y reviendrai lors de la délibération. En complément des audits, diagnostics, préconisations du service CEP, de nouvelles compétences en lien avec le décret tertiaire apparaissent. L'année 2022 est une année très importante et pivot vis-à-vis de cette réglementation puisqu'on a le choix de l'année de référence et on devra déclarer les consommations d'ici septembre 2022 sur la plateforme. Pour réussir à tenir ces objectifs du décret tertiaire, des travaux doivent être engagés pour baisser les consommations sur vos communes. Au SIGERLy, nous travaillons, au-delà de ce nouvel accompagnement avec le CEP, à un dispositif sur les travaux de rénovation sur le bâtiment public. Je vous donne les pistes et les idées et nous aurons sans doute à vous le présenter de manière plus concrète en 2022, mais l'idée est de conventionner avec la Banque des territoires, des banques classiques afin d'obtenir des prêts en échange d'économie d'énergie en conséquence des travaux que vous aurez effectués sur le bâti. En complément, grâce à notre chargé de financement que nous avons recruté et qui a commencé en janvier, nous allons essayer de bénéficier de subventions de la part de la préfecture, des fonds européens FEDER, de la Région et d'autres subventions nationales.

Nous sommes également accompagnés par le centre de ressources AURA-EE pour obtenir des financements européens sur la partie accompagnement de projet, ce qui nous permettrait de ne pas avoir à recourir au fonds des communes pour vous accompagner.

J'aurai l'occasion de vous présenter dans l'année des choses plus concrètes sur ce dispositif.

Il y a nécessité d'investir au vu des prix d'achat de l'énergie, tout ce qui pourra faire baisser vos factures de fonctionnement sera bienvenu afin de réduire les consommations énergétiques dans une démarche de performance énergétique. Au-delà des actions locales que vous pouvez réaliser et pour lesquelles nous vous accompagnons, des positions nationales commencent à se faire jour, portées par la FNCCR, d'autres collectivités ou associations pour défendre les collectivités et leur pouvoir d'achat vis-à-vis de ces hausses d'énergie. Il y a plusieurs propositions et plusieurs options comme la création d'une dotation énergie spécifique aux collectivités, la possibilité pour les communes de revenir au tarif réglementé, ce qui n'est pas le cas actuellement avec la dérégulation, des financements nationaux pour la rénovation du bâti : on attend aussi beaucoup de cela, on aimerait inscrire l'éclairage public dans le Plan de relance, cela doit être porté nationalement, faciliter l'autoconsommation et la production par des sites d'énergie renouvelable sur les collectivités, c'est assez compliqué en général, on aimerait donc faciliter les choses, adapter et simplifier la réglementation sur des contrats longs avec des fournisseurs. Actuellement, on revoit nos marchés d'électricité ou de gaz tous les trois ans et passer des contrats longs avec des fournisseurs permettrait de stabiliser les prix. Ce sont les PPA, un travail est mené au SIGERLy, mais nationalement il faut que ce soit simplifié pour arriver à tenir. Ces différentes options ont pour but d'éviter une dégradation des services publics des collectivités parce que vous pouvez aussi avoir à faire un choix court terme en fermant certaines salles, en baissant la température sur certaines salles et je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure chose à faire. Ou pour essayer de contenter vos budgets, d'avoir recours à une augmentation de la fiscalité locale, manquant de ressources.

Le SIGERLy reste à vos côtés et à votre écoute pour vous accompagner sur cette séquence particulièrement difficile. C'est la force de cette mutualisation d'ingénierie pour accompagner vos projets, solliciter des aides, travailler les dossiers et étudier des solutions qui sont parfois complexes.

Je suis à votre écoute si vous avez des remarques ou des questions par rapport à ces prix de l'énergie. Nous pourrions y revenir dans le ROB, mais si vous souhaitez intervenir dès maintenant, je vous laisse la parole.

**M. CARTIER (Collonges-au-Mont-d'Or).** Nous avons en effet des projets importants puisque nous avons l'extension d'un groupe scolaire et la construction d'un bâtiment associatif. Concernant les aides en matière d'accompagnement, à qui s'adresse-t-on au niveau du SIGERLy ? Quel interlocuteur peut nous accompagner, nous renseigner ?

**M. PEREZ.**- Pour des travaux concernant le bâti, ce sont vos correspondants du service Conseil en énergie partagé. Je pourrai développer tout à l'heure quand on présentera la délibération sur le sujet accompagnement de projet, mais ce sont vos techniciens CEP.

**M. SEGOUFFIN (Vernaison).**- On a une question des administrés, on entend de plus en plus parler de mise en commun sur certains achats pour essayer de diminuer les coûts du gaz et d'électricité dans les communes, là il ne s'agit pas des bâtiments communaux, mais plutôt des administrés, y a-t-il une réflexion au SIGERly par rapport à cela en termes d'offre ?

**M. PEREZ.**- Les syndicats d'énergie n'interviennent pas pour des groupements d'achat pour particuliers, en revanche mes collègues Philippe GUELPA BONARO à la Métropole de Lyon et Sylvain GODINOT pour la ville de Lyon avaient rencontré une entreprise qui propose ces groupements d'achat pour les usagers.

Philippe, si tu veux compléter.

**M. SEGOUFFIN (Vernaison).**- Je suis preneur de l'information s'il est possible de me l'envoyer parce que j'ai beaucoup de demandes.

**M. GUELPA BONARO.**- On reviendra vers l'ensemble des élus même de la Métropole de Lyon sur le sujet. Nous avons en effet rencontré Wikipower avec Sylvain GODINOT il y a quelques mois et la solution nous paraissait intéressante. Il faut le temps que les choses se mettent en place dans les institutions, mais ça fait clairement partie de ma feuille de route à l'énergie.

Par ailleurs, la commune de Tarare vient de passer par Wikipower pour lancer un groupement d'achat, si vous voulez un retour d'expérience je pense que vous pouvez contacter les élus de la ville de Tarare.

**M. PEREZ.**- En fin d'année, une entreprise m'avait sollicité et en se renvoyant les mails, on s'est aperçu que c'était une filiale ou une entreprise commune avec Wikipower. On sait qu'il y a des acteurs, c'est travaillé par les élus, il nous faut avancer sur le sujet.

**M. MILLET (Métropole de Lyon)**- On est ici dans un comité syndical avec des élus, on peut se dire qu'on peut chercher des trucs miraculeux pour échapper à l'augmentation des prix que l'on constate, on peut espérer que demain ça baisse, on peut se dire qu'en faisant le click au bon moment, on va s'en sortir. On peut faire les poches d'EDF en augmentant le volume d'ARENH pour sauver les opérateurs privés qui tombent dans le rouge les uns après les autres, mais on ne va pas résoudre le problème.

Il faut dire à nos concitoyens que l'on constate l'échec des lois successives de privatisation et de mise en concurrence de l'électricité. Si on ne le dit pas une bonne fois, on ne dit pas la vérité. Je suis très inquiet, je remercie d'ailleurs le travail du SIGERly qui, j'ai pu le constater pour ce qui concerne la ville de Vénissieux, nous protège mieux que si on était seul face à cette situation. Je pense que la revendication de retourner au tarif régulé est très importante pour nos collectivités et qu'on ne peut pas laisser croire à nos concitoyens qu'en aggravant encore cette mise en concurrence, en se débrouillant chacun par des groupements, par des achats de toute sorte, on va résoudre le problème. On a un vrai sujet sur le droit d'accès à l'énergie et c'est une vraie question d'élus.

**M. SEGOUFFIN (Vernaison).**- En tant qu'ancien EDF, je suis d'accord.

**M. PEREZ.**- Il y a souvent beaucoup d'anciens d'EDF au sein des délégués du comité, tant mieux. Je fais partie des gens qui pensent que la dérégulation des marchés de l'énergie n'est pas la chose la plus intelligente qu'on nous ait vendue. On nous garantissait une baisse des prix, mais force est de constater 15 ans plus tard qu'on est loin d'une baisse des prix. On est en train de mettre tout le monde en difficulté.

J'attends des mois à venir, sans parler de campagne électorale, qu'avec une telle hausse des prix on ait un réel débat public sur l'avenir énergétique de notre pays, en profondeur, que ça ne soit pas juste pour ou contre telle chose, cela ne m'intéresse pas. On a une grande expertise, une grande maîtrise en France sur les enjeux énergétiques, maintenant si les débats sont confisqués au profit d'untel, cela n'a aucun intérêt. On sait que maintenant on est très lié avec l'Europe, les tarifs réglementés, c'est l'Europe qui nous les a imposés, à chaque fois on est obligé d'aller vers les impositions européennes ; je suis un grand partisan du projet européen, mais plus ça va plus il est remis en question et au final, ce n'est jamais au bénéfice de l'utilisateur. Cela interroge et pour cela, il faut qu'on ait un réel débat public que j'appelle de mes vœux, que je réclame. Je pense que vous êtes nombreux à être d'accord avec moi sur le sujet.

**M. DE LA CRUZ (Rillieux la Pape).**- Nous sommes ici de différents bords, gauche, droite, écologiste, et je pense qu'on peut tous trouver un point commun sur cette thématique, je pense qu'on est tous d'accord qu'une grosse

erreur a été faite de considérer l'énergie comme un produit comme les autres et dans la manière dont l'Europe a donné des textes, il y a différentes manières de les lire. Peut-être que sur l'énergie on a été un peu trop strict dans la lecture du texte et aujourd'hui on en paie les pots cassés.

**M. SEGOUFFIN (Vernaison).**- On a eu des signes avec les télécoms.

**M. DE LA CRUZ (Rillieux la Pape).**- À la différence que les télécoms, c'est un marché qui était en grosse augmentation et tout le monde a pu trouver sa place, mais on peut encore vivre sans les télécoms, l'énergie c'est plus compliqué.

**M. PEREZ.**- Pour souscrire à ce que vous dites, Monsieur de la CRUZ, je trouve qu'en France on avait un fonctionnement qui était très performant, mais sur lequel on peut aussi remettre en cause certains choix, à savoir EDF. On est en train de démanteler de toutes parts EDF. Est-ce que, pour un avenir énergétique incertain, on fait les bons choix et on ne se met pas en difficulté d'une manière ou d'une autre ?

Les choix politiques sont différents, mais si on ne pose pas le débat sur la table, il ne se passera rien. Je trouve que sur de tels sujets, on a éloigné le citoyen lambda de la compréhension du fonctionnement. Si vous demandez à quelqu'un dans la rue qui fait le transport d'électricité, qui fait la distribution, qui est le fournisseur, comment tout cela se *goupille*, on s'apercevrait que les gens ne savent pas, ils ne savent pas non plus que le SIGERLy travaille pour les communes, que vous êtes propriétaires des réseaux de distribution. On finit par oublier la maille locale alors qu'elle est importante, surtout si on pense que la résilience énergétique est importante avec le changement climatique.

C'est très bien qu'on ait pu avoir ces échanges, je pense qu'on en aurait eu plus si on n'avait pas été en visio, mais nous aurons l'occasion de rediscuter de ces sujets ; RTE et l'Ademe ont réalisé des scénarios, nous les ferons intervenir en début de prochain comité. Nous pourrons continuer à avoir ces débats et ces échanges et localement de porter des choses et de les faire remonter au national.

Je vous propose de poursuivre.

## ☐ **Compte rendu des décisions prises par le Bureau**

*Confer page 21.*

**M. PEREZ.**- Le Bureau s'est réuni le 17 décembre 2021 et les 7, 14 et 28 janvier 2022.

- **Séance du 14 janvier 2022** – vote de 1 délibération :

Modification du tableau des emplois et des effectifs, suite à des réussites au concours, création d'un poste pour le CEP entre autres.

## ☐ **Compte rendu de l'activité du Président**

**M. PEREZ.**- (lecture du compte rendu d'activité) :

- **04 janvier 2022** : **Échange avec Léa Andrieu, Chargée de déploiement d'Aides-territoires** sur une plateforme de communication autour des aides ou subventions dont on peut bénéficier ou que l'on pourrait partager.
- **05 janvier 2022** : **Rendez-vous à la Mairie d'Irigny**
- **06 janvier 2022** : **Rendez-vous avec le Maire de Tassin la Demi-Lune**
- **07 janvier 2022** : **Visite des sites photovoltaïques du SIGERLy**

Le service Gestion du patrimoine avait organisé une visite des sites photovoltaïques du SIGERLy sur Bron et Saint-Priest.



- **07 janvier 2022** : **Bureau politique et présentation refonte prestation CEP**  
Bureau politique et présentation de la refonte des prestations CEP dont on va délibérer ce soir.
- **10 janvier 2022** : **Rendez-vous avec le Centre de Gestion 69** pour évoquer quelques sujets communs
- **11 janvier 2022** : **Rendez-vous à la Mairie de Fleurieu sur Saône**
- **12 janvier 2022** : **Rendez-vous à la Mairie de Millery** autour de l'éclairage public, Millery étant une commune qui ne nous a pas délégué l'éclairage.
- **12 janvier 2022** : **Rendez-vous Étude stepping : focus SIGERLy**  
Présentation de l'étude Stepping avec un focus spécifique pour le SIGERLy en tant que syndicat d'énergie, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure sur le travail d'AURA-EE sur un dispositif pour la rénovation des bâtiments publics.
- **12 janvier 2022** : **Présentation accompagnement data**  
Présentation de notre AMO sur l'accompagnement data. Au SIGERLy, on a énormément de données, je reprendrai la formule de l'AMO qui utilise l'expression *data d'élus* et au milieu de toutes ces données on a sans doute des services à proposer aux communes donc on se fait accompagner sur le sujet.
- **13 janvier 2022** : **Échange Woodstower – ENEDIS**  
Échange entre le SIGERLy Woodstower, festival qui a lieu au parc de Miribel Jonage, et ENEDIS pour trouver une solution pérenne pour l'acheminement d'électricité sur le site dans la mesure où c'est compliqué l'été.
- **14 janvier 2022** : **Présentation et projet Wescene – SPIE ICS**  
Présentation du projet Wescene avec l'entreprise SPIE en lien avec l'INSA pour proposer un certain nombre de choses autour des données. Nous souhaiterions essayer de travailler un démonstrateur d'éclairage public.
- **15 janvier 2022** : **Formation Advenir** sur la mobilité électrique.
- **17 janvier 2022** : **Rendez-vous avec La Banque postale**
- **18 janvier 2022** : **CCSPL** (commission consultative de service public local)
- **18 janvier 2022** : **Rendez-vous Fédération du BTP** pour évoquer des sujets autour de la formation, l'emploi et les difficultés qu'ont nos entreprises de travaux.
- **19 janvier 2022** : **Interview avec RCF** sur la hausse des prix de l'énergie pour les collectivités.
- **20 janvier 2022** : **Bureau ALEC** avec Philippe GUELPA BONARO, Corinne SUBAÏ et Anne REVEYRAND.
- **21 janvier 2022** : **COPIE solarisation Territorial** piloté par la Ville de Lyon où la Métropole, la Ville de Villeurbanne et le SIGERLy ont pu présenter leur vision des choses sur la solarisation et comment accompagner les communes pour le SIGERLy.
- **21 janvier 2022** : **Commissions thématiques** du SIGERLy.

- **26 janvier 2022** : **Rendez-vous VEOLIA avec Stéphane JECKEL** pour évoquer les sujets d'exploitation de chaufferie.
- **26 janvier 2022** : **Visite avec le service solidarité EDF** sur la précarité énergétique.
- **26 janvier 2022** : **Visioconférence « La Nuit est Belle »**  
Visioconférence sur l'événement La Nuit est Belle qui aura lieu au mois de septembre et sur lequel le SIGERLy est positionné comme coordinateur technique pour son territoire. Vous recevrez bientôt un courrier pour vous demander si vous souhaitez participer ou non à cet événement.
- **27 janvier 2022** : **COPIIL Articulation concession gaz et projets SYTRAL** avec la Métropole de Lyon et le SIGERLy sur l'impact des travaux de dévoiement de réseau gaz suite aux différents projets notamment de tram du SYTRAL.
- **28 janvier 2022** : **Bureau politique avec la présentation d'Électriciens sans frontières**
- **31 janvier 2022** : **Rendez-vous avec les Compagnons bâtisseurs** sur la précarité énergétique.
- **31 janvier 2022** : **Présentation du plan de communication 2022**  
Nous aurions dû, mais nous n'avons pas pu faire la présentation du plan de communication 2022 cause Covid, c'est repoussé de quelques semaines.
- **31 janvier 2022** : **Rendez-vous en Mairie de Saint Cyr-au-Mont-d'Or.**

## ☐ **Compte rendu des décisions prises par le Président**

*Confer page 22.*

**M. PEREZ.**- J'en viens à présent au compte rendu des décisions du président :

### **Notifications :**

Dans le cadre de l'aménagement de nos futurs locaux, nous avons dû résilier le marché d'assistance que nous avons avec notre prestataire ; nous avons connu énormément de difficultés avec lui, nous avons perdu trois mois, ils ont quand même réussi à faire un peu de travail au milieu de tout cela, mais ils nous ont mis en difficulté. Nous avons dû attribuer un nouveau marché d'assistance au SIGERLy et c'est le cabinet Deloitte qui nous avait accompagnés qui nous accompagne à nouveau et avec qui ça se passe beaucoup mieux. Il a compris que nous avons un impératif en termes de délai et de date pour emménager.

Et nous avons attribué une mission concernant l'obligation réglementaire coupe-feu.

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public, nous avons attribué 9 marchés subséquents relatifs à une mission de maîtrise d'œuvre partielle associée à la réalisation de travaux et 2 marchés subséquents relatifs à la réalisation de travaux.

### **Décisions :**

*Administration générale :*

- Création d'une régie d'avance ;
- Contrat de financement de 9 M€ auprès de La Banque Postale pour le financement des investissements 2021 au budget principal ;
- Ouverture d'un compte de dépôts de fonds au Trésor ;

- Mise en place d'un dispositif de recueil et de traitement des signalements d'actes de violence, discriminations, harcèlements et agissements sexistes mis en œuvre par le CDG 69.

**Arrêtés :**

*Administration générale :*

- Délégation de fonction attribuée au 4<sup>ème</sup> vice-président en charge de la gestion des locaux et des moyens généraux, Philippe PERARDEL ;
- Ligne directrice de gestion - valorisation des parcours professionnels à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 ;
- Délégation de signature attribuée à Madame la responsable du service Budgets et comptabilité pour signer les titres et mandats ;
- 2 mises à jour de délégations de signature attribuées à Madame la Directrice générale des services et Madame la Responsable du pôle Ressources.



## **AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS**

### **☐ Délibérations d'intérêt commun**

**M. PEREZ.**- Je vous rappelle les modalités de vote pour les délibérations d'intérêt commun :

- Métropole de Lyon : 1 délégué = 8 voix
- Communes de la Métropole : 1 délégué = 1 voix
- Communes hors Métropole : 1 délégué = 2 voix.

La délibération est adoptée à la majorité simple et il faut, pour être adoptée, recueillir plus de la moitié des suffrages exprimés, sauf mention spécifique dans les délibérations.

Délibération n° C-2022-02-02/01

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 DÉCEMBRE 2021**

*Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, Président*

*Confer page 23.*

**M. PEREZ.**- Si vous n'avez pas de questions ou de commentaires, je vous propose de passer au vote. *Pas de question ni remarque.*

*Il est procédé au vote électronique.*

**Le procès-verbal du Comité syndical du 15 décembre 2021 est adopté à la majorité des suffrages exprimés :**

<b>Pour :</b>	55 (179 voix)
<b>Contre :</b>	0
<b>Abstention(s) :</b>	4 (11 voix)

## TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

*Rapporteur : Madame Corinne SUBAI, vice-présidente déléguée aux Finances*

*Confer page 25.*

**M. PEREZ.**- Je laisse la parole à Corinne SUBAI.

**Mme SUBAI.**- Je vous rappelle que nous avons deux budgets : un budget principal et un budget annexe concernant le photovoltaïque, qui est mineur en termes de pourcentage par rapport au budget principal.

Bien entendu, ces deux budgets doivent être équilibrés.

Quelques remarques de contexte :

Loi de finances 2022 : nous sommes encore dans une crise sanitaire, en termes de prévision le PIB s'élève à 4 %, l'inflation potentielle à 2,7 %. Les taux de prélèvements obligatoires seront en baisse, ce qui devrait bénéficier aux entreprises et aux ménages et ce qui génère un impact sur les budgets communaux.

Au niveau local, on peut constater une baisse de certaines recettes et des produits commerciaux et des dépenses supplémentaires liées à la crise Covid. Le coefficient de revalorisation est d'environ 0,2 % pour 2022 pour les bases fiscales et communales et dans le contexte global, on considère qu'on a une contrainte financière réelle post crise donc on part du principe que la crise est passée.

Au 31 décembre 2021, le SIGERly couvre 66 communes dont 58 métropolitaines et 8 hors Métropole pour quelque 900 000 habitants. Nous avons 67 adhérents dont 66 communes plus la Métropole, et je vous rappelle que nous gérons les compétences de distribution publique d'électricité et de gaz, d'enfouissement des réseaux avec la maintenance et les travaux sur le parc d'éclairage et le conseil en énergie partagée et la transition énergétique.

Les services ont fait un travail de recensement sur ce qui s'est passé entre 2015 et 2020 dont vous voyez affiché le résultat cumulé : on constate une croissance moyenne des recettes à +5,4 %. Les recettes sont constituées la TCCFE, des redevances des concessions, des contributions des adhérents et de subventions, CEP payant et excédent passé.

Les dépenses comprennent les charges à caractère général, les frais financiers, les frais de personnel, le reversement de la TCCFE aux communes. On peut constater une augmentation de 2,8 % en moyenne, principalement due à l'augmentation des coûts d'achat d'énergie et de maintenance de l'éclairage public.

Les charges de personnel sont en hausse de 2,6 %, en lien direct avec l'augmentation du périmètre de notre syndicat, ce qui correspond à 5,6 % des dépenses réelles de fonctionnement au 31 décembre. Au SIGERly, on n'a pas l'effet *ciseaux* concernant la masse salariale.

Par ailleurs, notre épargne augmente et notre dette baisse, on ne peut qu'en être satisfait.

Les 90 M€ d'investissements réalisés pendant la période des 6 ans ont été financés par le fonds d'épargne propre, ce qui correspond à l'épargne nette, la FCTVA et les redevances, ainsi que par les emprunts et les subventions. En ce qui concerne l'état de la dette au 31 décembre 2021, la dette SYDER pèse sur les dépenses de la section de fonctionnement à hauteur, pour 2022, de 2 338 875 €.

En ce qui concerne les emprunts, on est sur des prêts d'une durée unique de 15 ans, ce qui fait que la dette s'amortit jusqu'en 2037. 100 % de l'encours de la dette appartient à la catégorie A-1, ce qui correspond à des emprunts représentant le risque le plus faible. Nous avons un encours de 77 M€, soit un ratio par habitant relativement faible à 83 €/habitant.

Nous avons 42 prêts en cours, dont 39 à taux fixes, 2 à taux variables. Le taux moyen pondéré pour 2022 s'établit en moyenne à 1,468 %.

En ce qui concerne la conclusion sur cette période, les recettes réelles de fonctionnement ont crû de manière importante, à +8,95 % alors que les dépenses ont augmenté de 3,64 %. On a une maîtrise des dépenses donc

une bonne gestion puisque nos dépenses augmentent plus faiblement que les recettes ; on arrive à une situation très saine pour l'année 2022.

Ce rapport a changé en termes de présentation, étant présenté par axe stratégique.

### **Distribution publique d'électricité et de gaz**

La nouveauté 2022 est la lutte contre la précarité énergétique. Ce qui caractérise cet axe, c'est la négociation et la supervision des contrats de concession avec ENEDIS et GRDF, le contrôle de la qualité du service public, la gestion des taxes TCCFE et RODP Gaz et les achats d'énergie.

En ce qui concerne les contrats de concession, je vous rappelle que le SIGERly est propriétaire des réseaux qui sont exploités par GRDF et ENEDIS au titre d'un contrat de concession. Le produit des 4 redevances est estimé à 4,4 M€ et reste stable.

35 M€ sont dédiés à l'assistance maîtrise d'ouvrage et dans les actions de lutte contre la précarité énergétique, le SIGERly a enrichi ses statuts en décembre 2021 et signé une convention d'expérimentation avec Amorce.

S'agissant de la TCCFE, cela concerne 63 communes et c'est la dernière année de collecte et de contrôle de cette taxe par le SIGERly. Les projections s'établissent à 16,2 M€ en collecte et 16,1 M€ en reversement en recettes pour le SIGERly pour son rôle de contrôle pour un montant de 162 000 €, soit 1 %.

Vous voyez apparaître les grandes projections financières qui concernent la distribution publique et la gestion d'énergie pour 2022.

### **Transition énergétique :**

Les nouveautés pour 2022 sont les nouvelles compétences d'infrastructures de recharge des véhicules électriques, la nouvelle offre de prestations de conseil en énergie partagée intégrant le décret tertiaire, l'élaboration de SDIE et la recherche de financements pour les projets communaux de rénovation énergétique.

Cet axe est caractérisé par les études et le suivi énergétique des bâtiments publics, les contrats d'exploitation, l'accompagnement de projets de maîtrise de l'énergie, la valorisation de CEE, la gestion d'installations photovoltaïques et le développement des énergies renouvelables.

En 2022, le SIGERly va renforcer l'accompagnement de la transition énergétique et réorganise dès le 1<sup>er</sup> janvier son service CEP en se dotant de moyens renforcés en ingénierie. Vous avez constaté que, pour répondre à ces objectifs ambitieux, nous proposons 300 000 € et un accompagnement / valorisation des travaux de la vente de CEE pour 330 000 €.

Nous souhaitons également favoriser le développement de la mobilité électrique et GNV. Dès le 1<sup>er</sup> janvier, nous devenons compétents dans la mise en place d'infrastructures de recharge électrique. Il s'agit du démarrage de la mission avec un premier accompagnement par un cabinet à hauteur de 30 000 €.

En ce qui concerne nos installations photovoltaïques, budget annexe, nous avons 15 installations depuis une douzaine d'années sur différents toits communaux. Les principales dépenses d'exploitation concernent la maintenance de ces installations, + 8 765 €, ainsi que leurs assurances. En recettes, le SIGERly perçoit le produit de la vente d'électricité estimé à 120 000 € pour 2022. S'agissant des investissements, il est prévu le changement de panneaux et l'achat d'un onduleur, à hauteur de 35 000 €.

### **Eclairage public (EP) et dissimulation coordonnée des réseaux (DCR)**

- EP : 9 communes pratiquent l'extinction nocturne de l'éclairage public, 50 communes sont adhérentes à l'éclairage public, pour 74 000 points lumineux et 2 700 km de voies éclairées.
- DCR : 93,1 % du réseau HTA et 77,3 % du réseau BT sont souterrains. Nous avons 66 communes pour la compétence dissimulation et 70 projets de chantiers de dissimulation.

Trois nouvelles communes ont adhéré à la compétence éclairage public : La Mulatière, Pierre-Bénite et Saint Genis Laval, soit 5 000 points lumineux supplémentaires.

Ces adhésions ainsi que l'augmentation des tarifs d'électricité entraînent une projection en matière d'achat d'électricité de 5,8 M€, soit +36,67 %.

Nous poursuivons le géoréférencement des réseaux avec une commande de 500 000 € cette année.

En termes de dépenses de fonctionnement en matière d'éclairage public, il est prévu une évolution de 35 % sur 2022. Quant à l'investissement, l'enveloppe prévisionnelle s'élève à 26,7 M€ comprenant l'embellissement des rues des adhérents et la mise en sécurité des réseaux à hauteur de 19,1 M€. Pour l'éclairage public, les projections s'élèvent à 7,6 M€, souhaitant évoluer vers un parc lumineux plus sobre et pilotable. Le service en charge de ces travaux doté d'un bureau d'études interne va se renforcer autour de la thématique des schémas directeurs d'aménagement lumière.

À noter que pour 2022 on prévoit 71,5 % de dissimulation de réseaux contre 28 % d'éclairage public quand l'année dernière on était à 80/20.

### **Ressources et services « support »**

Nous avons 48 agents dont 2 apprentis au 31 décembre 2021. 3 recrutements sont en cours suite à mobilité externe. Le budget formation 2022 s'élève à 40 000 €.

La moyenne d'âge de nos agents est de 41 ans.

Le temps de travail s'élève à 1 607 heures/an conformément à la réglementation, 203 heures supplémentaires sont effectuées, ce qui est maîtrisé. L'absentéisme est quant à lui très faible, je remercie les agents pour leurs efforts, avec un taux inférieur à 2 %. Je vous rappelle que nous sommes en période de crise Covid, c'est donc à remarquer de façon très favorable. Bravo à tous pour votre engagement.

La masse salariale a connu une évolution moyenne de 5,8 % ces 5 dernières années. Pour 2022, on prévoit une augmentation de 12,6 %, principalement liée aux enjeux très forts sur la transition énergétique et aux besoins croissants d'accompagnement de nos adhérents.

Le RIFSEEP devra être finalisé et mis en œuvre. Le GVT, glissement vieillesse technicité, s'élève à 3 %, et il faut intégrer le forfait mobilité durable et la prime inflation. À noter le maintien du gel du point d'indice pour les fonctionnaires.

2022 table sur une politique RH ambitieuse, condition nécessaire à la qualité du service attendu.

En termes de formation, nous avons eu 101 jours de formation en 2021, pour un montant total de 37 822 €.

En ce qui concerne les systèmes d'information, l'objectif est d'adapter l'environnement de travail et les outils aux enjeux de demain, de déployer de nouveaux services pour nos adhérents, partenaires, prestataires et usagers (extranet, signalements des pannes entre autres) et de cartographier les réseaux.

Le budget de fonctionnement en dépense s'élève à 200 000 € et en termes d'investissement à 202 000 €. Et s'agissant des recettes, on prévoit 15 000 € de subvention de France Relance.

S'agissant de la communication, nous sommes présents sur les réseaux sociaux avec 690 abonnés Twitter et 1 144 abonnés LinkedIn.

Nous organisons et participons à des événements dont des matinales, salons, forums et congrès.

Le budget de fonctionnement en dépense s'élève à 127 000 € et il n'y a pas d'investissement ni de recettes.

Vous voyez à présent affichée une vue d'ensemble des perspectives 2022 par section. Nous devons le voter le 16 mars 2022. En termes d'orientations, vous pouvez noter la stabilité des dépenses de fonctionnement, l'effort soutenu en matière d'investissement. La section fonctionnement s'établira à 88,1 M€ et la section investissement autour de 43,5 M€.

**M. PEREZ.**- Merci, Madame la vice-Présidente et merci au service pour ce travail très important, avec une belle présentation et une belle pédagogie, le ROB n'étant pas forcément très simple.

Avez-vous des questions ?

**M. GODINOT (Métropole de Lyon).**- En ce qui concerne le volume de formation, cela fait 101 jours pour 48 agents donc un peu plus de 2 jours par agent et par an, soit 1 % du temps de travail. Vu la technicité des métiers du SIGERLy et les évolutions très rapides qu'il y a en ce moment sur les métiers de l'énergie, je me demande si c'est suffisant et j'ai tendance à penser que ce serait bien d'augmenter l'objectif de formation pour les agents du SIGERLy.

**M. PEREZ.**- Il faut préciser qu'il y a de forts métiers techniques au SIGERly et d'autres métiers moins techniques, mais qui nécessitent aussi des formations. Cependant, sur les métiers techniques on a des difficultés à trouver des formations pour nos agents. Sans parler de l'effet Covid qui a empêché un certain nombre de formations.

Il y a un travail sur un plan de formation pluriannuel pour cibler un certain nombre de formations et permettre aux agents d'y avoir accès, mais il est en effet nécessaire de former plus et mieux. Il faut pour cela trouver les formations. Ce n'est pas toujours simple de trouver un catalogue de formations répondant aux métiers des collectivités et correspondant à ce dont ont besoin les agents et l'offre CNFPT notamment sur la partie technique n'est pas au niveau. Nous avons du mal à trouver, pour autant on aurait besoin. On a aussi des agents qui souhaitent évoluer sur leur métier, ajouter des cordes à leur arc parce que leurs métiers sont de plus en plus polyvalents.

**Mme BRUNEL VIEIRA.**- On a vraiment ciblé les besoins en formation et la formation est un enjeu important, nous en sommes bien conscients.

**Mme la responsable du service CEP.**- Pour le service CEP, nous faisons de plus en plus appel aux formations du COSTIC qui a des formations plus techniques que celles qui sont proposées par le CNFPT.

**M. MILLET.**- Le ROB étant très détaillé, nous pourrions presque voter le budget directement !

**M. PEREZ.**- Ce n'est pas possible, mais nous pouvons en effet saluer le travail des services.

**M. CABROL (Grigny).**- Merci pour ces présentations et ces détails. J'ai une question concernant la partie masse salariale dont vous avez donné quelques détails.

Sauf erreur de ma part, vous annoncez une augmentation de 12 % entre 2021 et 2022, j'étais plutôt à 14 % au regard des chiffres que vous donniez entre 2 369 000 € et 2 700 000 €.

Est-ce finalement opportun, compte tenu de tout ce qui a été évoqué en préambule par rapport à l'augmentation des coûts de l'énergie en particulier et donc du coût qui va être impacté aux communes, de faire déraiper à ce point la masse salariale sur une année où on aurait attendu une maîtrise des dépenses plus forte que d'habitude pour essayer de compenser autant que possible et surtout, ne pas hypothéquer l'avenir puisqu'on sait que, une fois que la masse salariale est là, on a du mal à la faire baisser par la suite ? Pendant un certain nombre d'années, cette masse salariale sera durablement impactée et va donc impacter tous les adhérents.

**Mme SUBAI.**- Sur les 14 % je suis d'accord avec vous, on le voit sur le dernier tableau, page 21.

Quant à la question de façon plus globale, la masse salariale représente 5,6 % des dépenses de fonctionnement alors que la moyenne pour les communes en général est aux alentours de 54,5 %, ce qui est quand même 10 fois plus faible.

**M. PEREZ.**- Il y a une explication à l'augmentation de la masse salariale. Il y a eu des réussites au concours d'ingénieur, c'est aussi un choix de notre part notamment sur le service CEP où on avait de grosses difficultés à trouver ou même à garder nos techniciens CEP. On n'a pas *cramé* la caisse pour reprendre une expression à la mode, mais on a besoin de payer correctement les agents du SIGERly pour qu'ils puissent faire le travail pour le compte des communes, sinon on se retrouve en difficulté pour recruter sur ces postes. L'augmentation de la masse salariale est aussi due à cela : il n'y a pas de recrutement massif, on est plutôt assez stable et on n'a pas spécialement l'intention de continuer à recruter, on est à effectif à peu près constant. Il nous manque encore un ou deux postes, mais on n'a pas fait évoluer la masse salariale de manière déraisonnable. Et comme l'a dit Madame SUBAI, cela reste très raisonnable pour une collectivité par rapport à ce qui peut se passer en commune.

**M. CABROL (Grigny).**- Je ne suis pas sûr que l'indicateur mentionné soit comparable dans un contexte comme le SIGERly dans lequel vous ne pouvez pas comparer par rapport à une commune classique le pourcentage de masse salariale.

J'entends qu'aujourd'hui le montant de l'augmentation de la masse salariale est plus sur de la revalorisation et de l'évolution d'un certain nombre de salariés dans les services, ce qui est une très bonne chose dans l'absolu, et pas sur une augmentation du nombre de personnes.

**M. PEREZ.**- Non, si on faisait un comparatif avec le ROB de l'année dernière, vous ne verriez pas une grande différence.

**Mme SECHAUD (Métropole de Lyon).**- J'ai une question concernant les installations photovoltaïques sur les toits. Vous avez mentionné qu'elles étaient au nombre de 15 et je voudrais savoir s'il s'agit de 15 communes différentes ou si plusieurs installations peuvent être installées au sein d'une même commune.

Quelles sont les prévisions de progression par rapport à ces installations ? Et est-ce ces prévisions sont revues à la hausse compte tenu de l'augmentation du prix de l'énergie que l'on peut constater ?

**M. PEREZ.-** Il y a 15 installations photovoltaïques sur 8 ou 9 communes. Ces sites ont été installés au fur et à mesure lors des mandats précédents. Après, les élus précédents ont décidé d'arrêter parce que les technologies et le marché solaire étaient compliqués en France du fait de l'évolution réglementaire qui a été favorable puis défavorable.

Au SIGERLy, un technicien travaille sur le sujet, mais ce n'est pas ce que l'on pourrait attendre de réalisation qu'on peut dupliquer sur d'autres communes. En revanche, des communes sont démarchées quasi quotidiennement par des opérateurs pour solariser les toits, trouver du foncier et pour cela, dès le début du mandat, et c'est là où on a la chance d'avoir des élus qui siègent ensemble à la Métropole ou dans d'autres entités comme l'ALEC, avec Philippe GUELPA-BONARO, Sylvain GODINOT, on échange beaucoup sur le sujet, raison pour laquelle j'ai évoqué tout à l'heure le COPIL solarisation animé par la ville de Lyon où on échange sur la façon dont on avance et sur ce qui va se passer. Le SIGERLy a fait le choix de se mettre en parallèle avec la Métropole de Lyon sur le type d'accompagnement que l'on pourrait avoir auprès d'entreprises, de particuliers. Nous avons fait le choix de se mettre avec la Métropole pour massifier cette solarisation. En 2022 on va sans doute lancer des appels à manifestation d'intérêt pour solariser notamment le patrimoine public, les toits des bâtiments communaux, s'il y a du foncier disponible, mais cela me paraît compliqué sur la Métropole, mais je rappelle qu'il y a 8 communes hors métropole au sein du SIGERLy qui peuvent avoir du foncier à valoriser et il y a des projets sur certains territoires sur lesquels le SIGERLy aurait pu être pertinent en tant que tiers de confiance pour les accompagner.

On va travailler ces sujets sous peu.

**M. MILLET.-** Il serait utile de rediffuser le bilan que l'on a tiré des installations existantes qui est intéressant et instructif pour ceux qui veulent comprendre ce qui marche et ce qui ne marche pas.

**M. PEREZ.-** Nous avons eu la chance d'accueillir cette année en stage un étudiant qui a travaillé sur la partie photovoltaïque et ce sont des choses que l'on pourrait partager.

Un groupe de travail autour des ENR sera mis en place, mais pour cela il fallait que les services avancent pour vous indiquer des choses opérationnelles. On pourrait se rencontrer pour discuter, mais je préfère qu'on avance.

Pour revenir à la question de l'élu de Givors dans le chat, il y a bien eu une augmentation du nombre d'agents entre les deux années, on n'est pas resté à effectif identique.

Autre question dans le chat : quelle est l'origine de fabrication des panneaux photovoltaïques que vous installez ? À ce jour on n'installe rien, je ne sais pas pour ce qui a été installé précédemment par les anciens élus. Pour la suite on verra, mais pour l'instant je ne peux pas vous préciser ces modalités techniques.

Je vous propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions. Je vous rappelle qu'on vote sur le fait qu'il y a bien eu un débat et une présentation de ce ROB 2022. C'est le même principe dans vos communes.

*Il est procédé au vote électronique.*

**Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :**

<b>Pour :</b>	51	(153 voix)	
<b>Contre :</b>	1	(1 voix)	J. GUIGUET (Mions)
<b>Abstention(s) :</b>	12	(42 voix)	

Je remercie encore Corinne pour la présentation et l'exigence de pédagogie dont elle a fait preuve, comme les services le font dans ce rapport qui est très bien présenté.



**FIXATION DES TARIFS DES SERVICES ANNEXES CEP  
ACTIVITÉS PARTAGÉES – ARTICLE 4-3 DES STATUTS**

*Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président*

*Confer page 26.*

**M. PEREZ.**- Il s'agit de vous présenter la nouvelle offre CEP. Je remercie notre responsable de service CEP, pour ce travail de refonte que j'avais demandé et qu'elle souhaitait aussi pour faciliter le travail dès le début 2021. Elle a réussi, en un an, à faire ce travail dans des conditions qui n'étaient pas toujours faciles de par des difficultés Covid, mais aussi des rotations d'agents durant cette année.

Il s'agit de rendre le CEP plus lisible, plus simple, de vous inciter à réaliser un certain nombre de choses. Et de nouveaux sujets viennent télescoper le travail quotidien du service CEP qui d'habitude fait vos audits, vos diagnostics, vos bilans, vos préconisations. Avec le décret tertiaire, la déclaration d'année de référence et de déclaration des consommations sous la plate-forme OPERAT a été repoussée à un an, cela nous a laissé un peu plus de temps pour travailler, pour autant il faudra bien déclarer ces consommations sur la plate-forme d'ici septembre 2022. Vous serez accompagnés par les services du SIGERly et c'est aussi l'une des raisons qui fait qu'on délibère ce soir sur cet accompagnement spécifique décret tertiaire sur lequel notre responsable de service CEP travaille à vous permettre de choisir une bonne année de référence.

Le service Conseil en Energie Partagé, CEP, c'est :

- 10 agents + 1 apprentie + 2 CEP en cours de recrutement ;
- 57 communes adhérentes au CEP + 3 en cours sur les 66 communes au global ;
- 2 000 bâtiments suivis, soit 1 million de mètres carrés, une grosse activité sur le territoire ;
- 51,8 GWh cumac de CEE vendus en moyenne par an ;
- 45 contrats d'exploitation d'installations de chaudière.

Une activité très dynamique, où l'on ne manque pas de travail.

Le service est organisé avec un pôle études et travaux, un pôle chargés d'affaires en lien avec les communes et notre chargé d'ingénierie financière dont nous avons tant parlé lors des derniers comités.

L'objectif de ce service est de vous accompagner à diminuer vos consommations et vos dépenses énergétiques, en lien avec l'évocation de la hausse des prix de l'énergie ; si on peut vous inciter et vous permettre par des choix de travaux performants énergétiquement à baisser vos coûts de fonctionnement, le SIGERly prend sa part pour vous aider en identifiant les postes énergivores avec des actions de maîtrise de la demande en énergie, en mettant à disposition l'expertise énergétique de nos techniciens et ingénieurs. C'est la force de la mutualisation d'un syndicat, je pense aux petites et moyennes communes qui n'auraient pas la possibilité de recourir à ces ressources humaines. Nous travaillons aussi sur l'aspect énergies renouvelables, réalisant des études que vous nous demandez régulièrement, avec du conseil et de l'accompagnement sur ces démarches.

Les 5 missions du service CEP sont les suivantes :

- Suivi énergétique du patrimoine bâti (suivi des consommations et réalisation de bilans) ;
- Valorisation des CEE, et j'insiste sur le fait que nous le faisons à titre gratuit, il n'y a pas de frais de gestion, ce qui n'est pas le cas dans d'autres syndicats d'énergie ;
- Une mission autour de l'exploitation des installations de chaufferie, c'est important pour les communes notamment sur vos bâtiments (écoles, gymnases et autres bâtiments qu'on a besoin de chauffer) ;
- Accompagnement des projets de maîtrise de l'énergie sur les différents projets que vous pouvez avoir en communes de travaux et de rénovations. Nous y reviendrons dans la présentation du nouveau dispositif ;
- Développement des énergies renouvelables et des études que vous nous passez.

Pour rappel, la convention CEP actuelle est d'une durée de 4 ans dont 2 ans fermes, renouvelable deux fois un an. Il y a un repositionnement chaque année des niveaux gratuits de prestations retenus, avec des niveaux gratuits, d'autres payants, avec des prix évolutifs d'une année sur l'autre en fonction des paramètres de tarification. C'est

assez lourd administrativement aussi bien pour le SIGERly que pour les communes et cela faisait partie des éléments que l'on souhaitait modifier.

Concernant les tarifs actuels, nous avons :

- Niveau 0 : 1<sup>er</sup> audit énergétique global avec une prise en charge du syndicat ;
- Niveau 1 : suivi des consommations et valorisation des CEE ;
- Niveau 2 : suivi complet des consommations avec préconisation, avec une tarification en fonction du nombre d'habitants dans la commune et du nombre de points de comptage ;
- Pour le niveau 3 qui correspond à l'exploitation, cela dépendait des chaufferies et de leur puissance ;
- Et pour le niveau 4 qui correspondait aux études, à l'accompagnement de projets et aux prestations techniques, c'était par le biais d'une mission externalisée de prestataire ou en interne avec un forfait à l'heure.

Nous avons remarqué, au-delà de ce fonctionnement du CEP qui vous permettait de répondre à des besoins que vous aviez en interne, un constat et des attentes supplémentaires de vos communes. Ces constats et ces attentes supplémentaires sont en lien avec l'évolution de la réglementation, la RE2020 pour le bâti et le décret tertiaire avec la nécessité dès 2022 de trouver l'année de référence qui va nous permettre ensuite de déclarer vos consommations avec l'objectif d'une baisse de 40 % des consommations dès 2030, 50 % pour 2040 et 60 % pour 2050.

Nous souhaitons aller plus loin et plus vite dans la transition énergétique, nécessité partagée par toutes et tous ce soir. Je ne vais pas rappeler les hausses du prix de l'énergie, mais même sans cela une maîtrise de la demande en énergie et une baisse de vos consommations peut vous permettre de limiter vos émissions de gaz à effet de serre et de baisser vos charges de fonctionnement. Et pour vous accompagner, il faut trouver des sources de financement parce que tout ne peut pas rester à la charge de la commune, on doit trouver des moyens d'avoir un reste à charge le plus faible possible, d'où le recrutement de notre chargé de financement notamment, sachant que nous n'avons pas attendu ce recrutement pour bénéficier de subventions notamment avec les nombreux AMI dont nous avons été lauréats avec nos collègues dans les différents groupements.

J'ai évoqué tout à l'heure la lourdeur administrative, nous avons beaucoup de niveaux de prestations, un repositionnement annuel avec des annexes à la convention, parfois une mauvaise compréhension du dispositif et du coup, des incompréhensions au niveau des attentes de vos communes, et un chiffrage fastidieux des coûts de prestations qui évoluaient selon certains critères.

Nous avons aussi souhaité proposer des prestations supplémentaires dans l'offre du CEP, à savoir un accompagnement au niveau du décret tertiaire, la mise en place de schémas directeurs immobiliers énergétiques pour vous accompagner sur l'aspect financier, le choix, la priorisation des travaux ou des bâtiments sur lesquels il faut faire tels ou tels travaux. On réalisait des bilans énergétiques jusqu'à présent et maintenant, c'est aussi en termes d'aide à la décision de lier ces bilans énergétiques avec tout un aspect financier en prestation supplémentaire sur le financement de projet grâce à la personne que nous avons recrutée sur ce sujet.

Nous avons fait le choix de simplifier l'offre en baissant le nombre de niveaux, 3 au lieu de 5. Nous proposons un choix de prestations pour 4 ans au lieu d'un an, sachant que vous avez la possibilité d'augmenter les prestations en cours de convention. Et nous proposons une tarification plus simple en fonction du nombre d'habitants pour les niveaux 1 et 2 et au coût réel pour les accompagnements de projets.

Ce qui change : de nouveaux accompagnements autour du décret tertiaire dès 2022, la réalisation de schémas directeurs immobiliers énergétiques pour ceux qui le souhaitent et la recherche de financements pour les différents travaux. Je crois, pour l'avoir évoqué avec plusieurs élus lors de rendez-vous en commune, que vous êtes très intéressés par ces recherches de financement.

Il y a par ailleurs la fin de la gratuité sur l'AEG pour une première adhésion CEP. La quasi-totalité des communes sont désormais membres. Et nous augmentons l'offre, tout en réduisant le nombre de niveaux de prestations.

En ce qui concerne l'aspect administratif, nous aurons désormais une convention d'une durée de 4 ans pour chacun des niveaux de prestations, avec la possibilité d'avoir un avenant en cas de souhait de changement dans le sens de l'augmentation du nombre de niveaux. La valorisation des CEE reste gratuite et les prix sont figés pour 4 ans.

Pour que vous ayez une idée des nouvelles tarifications et du coût annuel, nous vous proposons un slide avec un niveau 1 qui concerne les consommations avec le bilan annuel des consommations énergétiques plus la partie autour du décret tertiaire. Nous avons découpé en trois strates de communes :

- moins de 5 000 habitants : 0,18 €/habitant
- entre 5 et 10 000 habitants : 0,165 €/habitant
- plus de 10 000 € habitants : 0,15 €/habitant

Avec, pour ce **niveau 1**, l'intégration d'un historique de facturation dans le logiciel de suivi des consommations énergétiques facturé à 6,8 €/pdl/année de facturation.

**Niveau 2** - exploitation des chaufferies :

- moins de 5 000 habitants : 0,60 €/habitant
- entre 5 et 10 000 habitants : 0,45 €/habitant
- plus de 10 000 habitants : 0,30 €/habitant.

**Niveau 3** - études énergétiques, accompagnement pour la réalisation d'un SDIE, accompagnement de démarche territoriale pour la partie hors Métropole, accompagnement de projets et prestations techniques, missions pour lesquelles nous pouvons avoir recours à un prestataire externe, auquel cas c'est refacturé à l'Euro près, subvention déduite éventuellement, et pour ce qui concerne les missions internalisées, la facturation s'élève à 50 €/heure. Et concernant la valorisation des CEE, il y a un reversement à l'euro près pour les communes.

À titre d'exemple :

- pour une commune de 1 500 habitants, le niveau 1 s'élèverait à 270 €/an, le niveau 2 à 900 €/an.
- Pour une commune de 5 800 habitants, niveau 1 : 957 €/an, niveau 2 : 2 610 €/an.
- Pour une commune de 21 000 habitants, niveau 1 : 3 150 €/an, niveau 2 : 6 300 €/an.

Pour toutes les communes, peu importe leur taille, le niveau 3 est à chiffrer en fonction des accompagnements souhaités. La tarification sera à réactualiser avec la dernière population municipale connue au jour de l'adhésion.

J'ai terminé la présentation de cette nouvelle offre autour du service CEP et des tarifications liées. Avez-vous des questions ou des remarques ?

**M. SAUNIER (Albigny-sur-Saône).**- Ces nouvelles conventions d'adhésion démarreront en fonction de la dernière signée ? Celles qu'on a en cours en ce moment et qui vont jusqu'au 30 juin 2022 restent en place puisqu'on a aussi des projets en cours avec vos équipes. Est-ce qu'elles perdurent jusqu'au 30 juin 2022 et à ce moment-là seulement entrera en compte la nouvelle version ?

**M. PEREZ.**- Si vous souhaitez bénéficier de la prestation du décret tertiaire, le niveau 1 dans cette nouvelle version, il sera nécessaire que vous délibériez pour avoir accès à ces nouvelles prestations. Si vous attendez la fin de la convention actuelle, vous ne bénéficierez pas de ce nouvel accompagnement directement.

**M. SAUNIER.**- Il faut prévoir une délibération pour anticiper, autrement on attend.

**M. PEREZ.**- Après, il y a tout le travail entre les services qui va être mis en place, on délibère ce soir à notre niveau, mais on prépare un courrier en direction des communes et le travail quotidien des services nous permettra de délibérer en temps et en heure.

**M. CABROL.**- Merci pour tout ce détail très intéressant. Pardonnez la naïveté de ma question, mais compte tenu du contexte je pense que tout le contenu du CEP fait vraiment sens en particulier pour accompagner les communes qui font toutes des efforts pour être aux enjeux écologiques que nous rencontrons tous en 2022 et sur les années suivantes. Mais je ne comprends pas très bien la logique de se dire que des choses qui étaient régaliennes vis-à-vis d'un syndicat d'énergie pour accompagner ses adhérents en particulier sur les niveaux 0, 1 voire 2 en partie deviennent maintenant payantes, n'est-ce pas contre-productif dans l'univers actuel où tout le monde a intérêt à s'y mettre vraiment sérieusement ? Là, la compétence et le savoir-faire du SIGERly aurait été un très bon allier pour les communes !

**M. PEREZ.**- Nous avons mis fin à l'AEG qui est gratuit, pour le reste une tarification s'applique. La plupart des communes avaient bénéficié de cet audit gratuit, après nous n'avons pas fait le choix d'augmenter les tarifs de

manière inconsidérée, comme vous avez pu le voir, ce n'est pas avec ce que nous faisons payer aux communes que nous rentabilisons le service CEP. On ne vous oblige pas à payer pour bénéficier de tout, mais on a ajouté des compétences supplémentaires notamment sur le décret tertiaire où nous n'avons pas tellement le choix. Je reprends vos mots sur le besoin de tenir des objectifs environnementaux, mais là c'est un objectif réglementaire qui s'impose de par l'État qui aime bien imposer des règles aux collectivités sans demander leur avis et regarder si elles seront en capacité de répondre aux objectifs. On se met en ordre de marche pour arriver à répondre et à accompagner les communes sur ces aspects réglementaires. Tant mieux si on y gagne en termes climatique et environnementaux. Nous avons fait le choix de modifier ces tarifs parce qu'ils n'étaient pas lisibles, ils évoluaient d'une année sur l'autre, ils pouvaient aussi fortement augmenter dans les années à venir avec le contexte dont on a parlé en début de soirée. Là, au moins, on fixe les prix pendant 4 ans en fonction de la taille de la commune.

S'il n'y a plus de questions, nous pouvons passer au vote afin d'approuver le projet de convention CEP et les tarifs de prestation CEP et autoriser le président à signer les conventions CEP et leurs annexes.

*Il est procédé au vote électronique.*

**Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :**

<b>Pour :</b>	50 (159 voix)	
<b>Contre :</b>	1 (1 voix)	Ch. Cabrol (Grigny)
<b>Abstention(s) :</b>	12 (35 voix)	

Pour ceux qui auraient eu des soucis, nous prendrons en compte les votes dans le chat.

Je vous remercie.

## QUESTIONS DIVERSES

**M. PEREZ.-** L'ordre du jour est épuisé. À moins qu'il y ait des questions diverses, j'ai une information à vous transmettre concernant une évolution en cours au sein des services. Y a-t-il des questions diverses ?

**M. CHIKH (Villeurbanne).-** Bonsoir à tous. J'ai une question concernant les labels éco-écoles sur les équipements scolaires. Y a-t-il une dimension énergétique sur ce label ? J'ai essayé de me renseigner, mais je n'ai pas eu de réponse par les canaux que j'ai exploités et je me suis dit que vous en auriez peut-être une.

**M. PEREZ.-** Je ne connais pas, je découvre. Je me tourne vers notre responsable du service CEP qui me fait un signe de tête ; on va se renseigner et on reviendra vers toi et l'ensemble des élus à propos de ce label.

**Mme REVEYRAND.-** En effet, sur le label éco-école une dimension énergie est proposée aux écoles et qui peut être exploitée.

**M. PEREZ.-** Merci pour cette précision.

J'ai une dernière information : un travail est en cours au sein du secrétariat général et de l'ensemble des services du SIGERly sur la mise en place de l'outil Webdelib pour une meilleure transmission et une efficacité autour des délibérations. Nous vous tiendrons informés quand cela changera dans le processus de communication autour des délibérations pour les Comités et les Bureaux. Cela devrait arriver sous peu. Ne soyez pas étonnés si vous recevez une invitation sur une nouvelle plateforme, avec un nouvel outil, vous pourrez l'ouvrir sans difficulté.

Enfin, le prochain Comité aura lieu le 16 mars 2022, nous espérons en présentiel. Nous devrions aller à Bron, sous réserve, en fonction de la réponse de Bron et des contraintes sanitaires.

Je vous remercie toutes et tous et vous dis à bientôt.

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.)*



## COMPTES RENDUS DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

*Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-24-00002 en date du 24 décembre 2021 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2020-09-16/04 du 16 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Considérant que le Bureau syndical est tenu de rendre compte des décisions prises sur délégation du Comité, est exposée ci-après la synthèse de celles-ci :

N° Délibération	Date (exécutoire)	Objet
B_2022-01-14/01	14/01/2022	• Modification du tableau des emplois et des effectifs au 14/01/2022.



**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT  
EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ  
N° C-2021-02-24/02 DU 24 FÉVRIER 2021**

*Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-24-00002 du 24 décembre 2021 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 24 février 2021, Monsieur le Président rend compte au Comité des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 15 décembre 2021, à savoir :

- ☞ **Résiliation le 10/12/2021 du marché n° 2021.10 lot 1** passé avec la société REFLET relatif à l'accompagnement du SIGERLy dans l'élaboration du programme et le suivi de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des futurs locaux du SIGERLy.
- ☞ **Signature le 15/12/2021 avec le Bureau de contrôle APAVE du marché n°2021.17** pour la vérification de l'obligation réglementaire de compartimentage coupe-feu dans le cadre de l'aménagement des futurs locaux du SIGERLy. Montant : 525 € HT
- ☞ **Signature le 28/12/2021 avec la société DELOITTE FINANCES du marché n°2021.18** relatif à l'accompagnement du SIGERLy dans l'élaboration du programme des travaux d'aménagement intérieur de son futur siège, la consultation et le suivi des prestations d'une maîtrise d'œuvre. Montant : 30 775 € HT

☞ **Accord-cadre n°19.04 : notification** mission de maîtrise d'œuvre partielle associée à la réalisation de travaux :

N° de marché subséquent	Affaire	Offre retenue	Montant forfaitaire initial du marché en € HT	Date de notification
19.04/155	Route de PARIS commune de Charbonnières-les-Bains (du Chemin des Alouettes au Chemin du Siroux	SAFEGE	102 467,50	17/01/2022
19.04/160	Rue Gabriel Péri à Vénissieux	ERCDC	61 766,00	08/12/2021
19.04/161	Allée des Platanes à Bron	ERCDC	17 200,00	08/12/2021
19.04/162	Rue Cyprien à Villeurbanne	BCI	20 404,00	28/12/2021
19.04/163	Impasse des tilleuls à Villeurbanne	BCI	8 852,00	28/12/2021
19.04/164	Rue des Pépinières à Brignais	ERCDC	8 185,00	10/12/2021
19.04/165	Du 30 au 43 rue Mathieu Dussurgey à St Fons	ERCDC	12 825,00	17/01/2022
19.04/166	Rue Vaillant Couturier à St Fons	ERCDC	12 100,00	17/01/2022

N° de marché subséquent	Affaire	Offre retenue	Montant forfaitaire initial du marché en € HT	Date de notification
19.04/168	Rue du 19 mars 1962 entre Pasteur et De Gaulle à Grigny	ERCD	4 900,00	17/01/2022

☞ **Accord-cadre n°2020.06 lot 9 : notification** de marchés subséquents passés pour des travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public :

N° de marché subséquent	Affaire	Offre retenue	Montant prévisionnel du marché en € HT	Date de notification
2020.06.09/09	Rue Fleury Jay à Grigny	SERPOLLET	657 958,59	17/01/2022
2020.06.09/10	Quartiers des Bans et des Plaines à Givors	SERPOLLET	377 312,56	28/12/2021

☞ **Décision n° DC-2021-200-A** du 17 novembre 2021 : Décision portant sur la création d'une régie d'avance.

☞ **Décision n° DC-2021-222-F** du 15 décembre 2021 : Contrat de financement de 9 000 000 € auprès de La Banque Postale, pour le financement des investissements 2021 au budget principal.

☞ **Décision n° DC-2021-224-DG** du 17 décembre 2021 : Ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

☞ **Décision n° DC-2021-227-RH** du 13 décembre 2021 : Mise en place d'un dispositif de recueil et de traitement des signalements d'actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes mis en œuvre par le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon.

☞ **Arrêté n° A\_2021-016\_RH** du 30 novembre 2021 : Ligne directrice de gestion - valorisation des parcours professionnels à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

☞ **Arrêté n° A\_2021-017\_DG** du 21 décembre 2021 : Délégation de signature attribuée à Madame la responsable du service Budgets et comptabilité.

☞ **Arrêté n° A\_2021-018\_DG** du 20 décembre 2021 : Délégation de signature attribuée à Madame la Directrice générale des services (mise à jour).

☞ **Arrêté n° A\_2021-019\_DG** du 20 décembre 2021 : Délégation de signature attribuée à Madame la Responsable du pôle Ressources (mise à jour).



## DÉLIBÉRATIONS

### ❑ Délibérations d'intérêt commun

Délibération n° C-2022-02-02/01

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 DÉCEMBRE 2021

*Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président,*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-24-00002 en date du 24 décembre 2021 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le procès-verbal annexé à la présente ;

Considérant que Monsieur le Président du SIGERLy soumet aux membres du Comité le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021 ;

Considérant que ce projet a été adressé aux délégués le 26 janvier 2022 ;

Considérant que Monsieur le Président invite les délégués à formuler leurs observations ;

Compte tenu des observations ;

#### **Le Comité syndical**

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021.

Nombre de délégués votants :	59 (190 voix)
<i>Nombre de délégués avec 8 voix :</i>	<i>18 (dont 1 pouvoirs)</i>
<i>Nombre de délégués avec 2 voix :</i>	<i>5</i>
<i>Nombre de délégués avec 1 voix :</i>	<i>36 (dont 2 pouvoirs)</i>

Nombre de suffrages exprimés :	55 (179 voix)
Nombre d'abstention :	4 (11 voix)

**Majorité simple**

Après en avoir délibéré **à la majorité des suffrages exprimés :**

<b>Pour :</b>	55 (179 voix)
<b>Contre :</b>	0
<b>Abstention(s) :</b>	4 (11 voix)

*Date de réception en Préfecture : 04/02/2022*

*Date d'affichage : 04/02/2022*





**TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022**

*Rapporteur : Madame Corinne SUBAI, vice-présidente déléguée aux Finances*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2312-1, L5211-36 et D2312-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-24-00002 en date du 24 décembre 2021 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERly ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération ;

Considérant que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) exige des syndicats mixtes ouverts l'élaboration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'appui du débat d'orientation budgétaire (DOB) ;

Considérant les objectifs poursuivis :

- présenter à l'assemblée délibérante, en séance publique, les grandes orientations budgétaires pour l'avenir ;
- débattre sur les orientations budgétaires présentées.

Considérant le contenu du rapport portant, notamment, sur :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, incluant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ;
- les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dettes contractées et les perspectives pour le projet de budget.

Considérant que le budget 2022 du syndicat s'inscrit dans le cadre des orientations définies par ses statuts, tout en optimisant les dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un effort d'investissement efficient afin de satisfaire les communes adhérentes ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, *Madame Corinne SUBAI, vice-présidente* ;

**Le Comité syndical :**

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022 ;

**ADOpte** le rapport d'orientation budgétaire 2022 joint en annexe.

Nombre de délégués votants :	64 (196 voix)
<i>Nombre de délégués avec 8 voix :</i>	<i>18 (dont 1 pouvoir)</i>
<i>Nombre de délégués avec 2 voix :</i>	<i>6</i>
<i>Nombre de délégués avec 1 voix :</i>	<i>40 (dont 2 pouvoirs)</i>

Nombre de suffrages exprimés :	52 (154 voix)
Nombre d'abstention :	12 (42 voix)

**Majorité simple**

Après en avoir délibéré **à la majorité des suffrages exprimés** :

<b>Pour :</b>	51	(153 voix)	
<b>Contre :</b>	1	(1 voix)	J. GUIGUET (Mions)
<b>Abstention(s) :</b>	12	(42 voix)	

*Date de réception en Préfecture : 04/02/2022*

*Date d'affichage : 04/02/2022*



Délibération n° C-2022-02-02/03

**FIXATION DES TARIFS DES SERVICES ANNEXES CEP  
ACTIVITÉS PARTAGÉES – ARTICLE 4-3 DES STATUTS**

*Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-24-00002 en date du 24 décembre 2021 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération C-2018-12-19/09 fixant la tarification des services annexes CEP ;

Vu le projet de convention de Conseil en Energie Partagé et son annexe, ci-annexé ;

Considérant que le SIGERLy est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

Considérant qu'il réalise déjà ces prestations dans le cadre du service de Conseil en Energie Partagé, à titre gratuit pour les communes ayant signé une convention avant le 31 décembre 2018, et à titre payant pour celles ayant signé une convention après cette date ;

Considérant que la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe des objectifs ambitieux pour lutter contre le réchauffement climatique et exige des collectivités qu'elles soient exemplaires en la matière,

Considérant que le dispositif Eco-Energie-Tertiaire mis en place par la loi ELAN et appelé aussi « décret tertiaire », impose aux collectivités des objectifs supplémentaires de réduction drastique des consommations énergétiques de leurs bâtiments, parties de bâtiments ou ensemble de bâtiments dont la surface (ou le cumul de surfaces) est égale ou supérieure à 1 000 m<sup>2</sup>, à savoir :

- 40 % à l'horizon 2030
- 50% à l'horizon 2040
- 60 % à l'horizon 2050

Considérant qu'il y a lieu de proposer aux adhérents une offre CEP plus large, répondant au besoin de massifier la rénovation énergétique des bâtiments communaux et répondre aux obligations imposées par le dispositif Eco-Energie-Tertiaire

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président ;

### Le Comité syndical :

**APPROUVE** le projet de convention CEP et les tarifs des prestations CEP ci-dessous :

Niveau des missions	Nom	Coût annuel	
<b>Niveau 1</b>	Consommations  (Bilan annuel des consommations énergétiques + suivi décret tertiaire)	Strate de population inférieure à 5 000 habitants	0,180 €/habitant
		Strate de population comprise entre 5 000 et 10 000 habitants inclus	0,165 €/habitant
		Strate de population strictement supérieure à 10 000 habitants	0,150 €/habitant
	Intégration d'un historique de facturation dans le logiciel de suivi des consommations énergétiques (1)		6,8 €/pdl.année de facturation
<b>Niveau 2 (2)</b>	Exploitation	Strate de population inférieure à 5 000 habitants	0,60 €/habitant
		Strate de population comprise entre 5 000 et 10 000 habitants inclus	0,45 €/habitant
		Strate de population strictement supérieure à 10 000 habitants	0,30 €/habitant
<b>Niveau 3</b>	- Études énergétiques - Accompagnement à la réalisation d'un SDIE - Accompagnement à une démarche territoriale, hors Métropole	- Missions externalisées : refacturation à l'euro près, subvention déduite  - Missions internalisées : 50 €/heure	
	Accompagnement de projets (technique et financier)		
	Prestations techniques		
	Valorisation des CEE	- Reversement à l'€-€	

(1) Mission ponctuelle, d'intégration d'un historique de facturation, dans le logiciel de suivi des consommations énergétiques, pour permettre notamment, le choix de l'année de référence des bâtiments concernés par le décret tertiaire

(2) Le niveau 2 exclut la mise en place et le suivi de contrats d'exploitation comprenant une prestation P1, d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité par l'exploitant, le SIGERLy permettant aux communes d'acheter ces énergies via des groupements d'achat qu'il coordonne.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions CEP, leurs annexes et, le cas échéant, les avenants, avec les adhérents demandeurs ;

**RAPPELLE** que les recettes prévisionnelles attendues seront inscrites chaque année selon le principe de l'annualité budgétaire au budget principal, chapitre 70, article 70688.

Nombre de délégués votants :	63 (195 voix)
<i>Nombre de délégués avec 8 voix :</i>	<i>18 (dont 1 pouvoir)</i>
<i>Nombre de délégués avec 2 voix :</i>	<i>6</i>
<i>Nombre de délégués avec 1 voix :</i>	<i>39 (dont 2 pouvoirs)</i>

Nombre de suffrages exprimés :	51 (160 voix)
Nombre d'abstention :	12 (35 voix)

**Majorité simple**

Après en avoir délibéré **à la majorité des suffrages exprimés :**

<b>Pour :</b>	50 (159 voix)	
<b>Contre :</b>	1 (1 voix)	Ch. Cabrol (Grigny)
<b>Abstention(s) :</b>	12 (35 voix)	

*Date de réception en Préfecture : 04/02/2022*

*Date d'affichage : 04/02/2022*

